

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 06/07/2023

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 16.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant le projet de travaux de réhabilitation sur des pavillons de la commune de Chazé-Henry (49) Numéro Onagre : 2023-06-29x-00650	Bénéficiaire : LogiOuest	Avis : Défavorable
Liste des espèces protégées impactées : Faune : - <i>Passer domesticus</i> Moineau domestique			

Dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement que LogiOuest réalise les travaux de rénovation énergétique de 30 pavillons sur la commune de Chazé-Henry. Les travaux consistent principalement à améliorer les performances énergétiques des pavillons (ITE, remplacement des menuiseries, ballon thermodynamique), mais également le confort et la sécurité des occupants (réfection des pièces humides, mise en conformité électrique, VMC hygro-réglable). Ce projet est cofinancé par le Plan de Relance proposé par l'Etat. En phase travaux, l'entreprise Bouygues a constaté la présence de moineaux sur certains pavillons, notamment en façades. Les travaux pouvant impacter cette espèce ont été stoppés par mesure préventive. De manière à accompagner LogiOuest dans les différentes démarches liées à la protection d'animaux, un écologue (ELAN) a été missionné. A la suite du diagnostic d'ELAN, des mesures de compensations nous ont été présentées et acceptées. Le planning travaux a également été modifié en conséquence de manière à respecter la période de nidification des moineaux.

Discussion

Le CSRPN note que le deuxième passage des inventaires était un peu précoce pour certaines espèces comme le Martinet noir *Apus apus* qui peut être présent sur ce genre de pavillons.

Le porteur de projet indique que la Martinet noir a été observé en survol au second passage. Sa présence n'a pas été signalée par les personnes sur le chantier. Un autre passage est prévu dans le courant de l'été pour vérifier la bonne mise en place des nichoirs sur un pavillon test, cela permettra d'avoir une autre vérification.

Le CSRPN précise que cette espèce risque d'être partie, les individus s'en vont courant juillet.

Le CSRPN demande s'il y a eu des sorties particulières pour les chiroptères à la tombée de la nuit en sortie de gîte ou avec des endoscopes.

Le porteur de projet répond que la prospection s'est concentrée en extérieur du bâti avec des jumelles en pieds de façades et au niveau des volets roulants et interstices. Il n'y a pas eu d'observation de guanos ou d'urine. Les travaux prévus ne modifient pas les potentiels accès aux combles. Il n'a pas été estimé que des efforts de prospection en sortie de gîte étaient nécessaires, cela aurait été lourd étant donné le nombre de pavillons à observer. Il y aura un regard spécifique dans le suivi des travaux lors de la dépose du parement, des volets roulants ou des gouttières pour réagir en conséquence en cas de découverte.

Le CSRPN note que sur les parties où il y a les Moineaux domestiques (fenêtres en surplomb dans la toiture) il peut y avoir des pipistrelles qui sont difficiles à voir, il faut donc être vigilant. En l'absence de certitude de la présence ou non de chiroptères, il serait intéressant de créer des gîtes, des espaces d'abris dans les isolants mis en place en accompagnement.

Le porteur de projet précise que sur les lucarnes et les façades en ardoise des fenêtres il n'est pas prévu de travaux et de reprise donc les potentiels accès aux combles ne seront pas modifiés. Sur les pignons ou en façade des mesures d'accompagnement, avec la mise en place d'un gîte ou deux par pignons, peuvent être envisagées.

Délibération

Le CSRPN indique que les inventaires n'ont pas respecté les attendus d'un dossier de ce type, contrairement à ce qui peut être réalisé par d'autres bailleurs sociaux dans le Maine-et-Loire.

Les inventaires initiaux sont insuffisants en termes de pressions, nombre de passages, périodes et cortèges traités, ce qui amène une incertitude sur les espèces présentes et potentiellement impactées, en particulier les chiroptères et le Martinet noir, et les mesures mises en place.

Le bailleur devra anticiper les futurs travaux de rénovation sur son parc immobilier pour avoir des dossiers construits lors des prochains projets.

Pour les raisons précédentes le CSRPN donne un avis défavorable au projet.

Le 13/07/2023

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Marc Gillier

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.